

## Mode de fonctionnement

Envoyez vos textes à l'adresse mail suivante : [gazette@arso85.fr](mailto:gazette@arso85.fr). en précisant dans l'objet « gazette du confinement »

## Edito

C'est le moment de réapprendre à lire, rien de mieux qu'un bon bouquin pour passer le temps. Je vais donc me faire un petit peu de pub puisque j'ai écrit un polar et deux nouvelles. Vous pouvez vous les procurer sur le site « Edilivre.com » en version papier ou numérique. Le polar s'appelle « le bouc marchait sur deux pattes » et les nouvelles « métamorphose » et « la cuve ». S'ils vous plaisent, n'hésitez pas à en parler autour de vous !

Comme je lis beaucoup, je vous donnerai régulièrement des titres que j'ai aimés.

## Le mot du Président

Réponse aux paroles de ma maman :  
"en dévê de la pire" indique qu'un enfant est turbulent, qu'il bouge beaucoup  
"balou de la manche valeret" être dépassé, triste,  
" il m'équiégne" il m'énerve, il m'agace  
"achalé" grande fatigue  
"barrer" la porte c'est fermer la porte aux indésirables  
"crouiller" c'est fermer la porte de façon à éviter une intrusion.

Amitiés à tous

**Jean-Luc Poupart**  
Président ARSO

## Le mot du secrétariat

Nous vous rappelons les mesures prises par la préfecture de Vendée pour lutter contre la progression de l'épidémie de Covid-19.

## **Propres au littoral sont interdits:**

- l'accès aux plages, les remblais, les fronts de mer, chemins, sentiers, espaces dunaires, forêts et parcs;

- les locations saisonnières et temporaires;
- les déplacements sur l'île d'Yeu, à l'exception des résidents permanents
- les activités maritimes et littorales de plaisance, de loisirs nautiques et aquatiques.

## **Sur l'ensemble du département sont interdits :**

- tout exercice de la chasse, de la pêche en eau douce ou de loisirs.
- l'accès aux forêts domaniales et privés (à l'exception de l'exploitation forestière), les parcs et jardins publics, les aires de jeux.
- l'accès aux plans d'eau, les bords de lac et des rivières, les sentiers de randonnée et les pistes cyclables

**La violation des règles de confinement est passible d'une amende forfaitaire de 135 € pouvant être majorée à 375 €.**

**Nous vous appelons à la responsabilité de tous. Chaque jour, chaque heure compte pour sauver des vies.**

**Thierry Grosso**

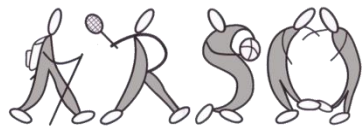
**André Rio**

## La photo du jour (un clic pour l'agrandir)



Photo complètement surréaliste des montagnes des Alpes accolées à la baie des sables d'Olonne juste le temps d'une prise de vue. Juste en rêve ! J'ai réalisé ce montage avec le logiciel Luminar4. Il faut bien s'occuper

**Gilles Talon (webmaster)**



*Amicale de la Retraite  
Sportive des Olornes*

# LA Gazette du confinement N°3

## Petites histoires



**Serge Godard (Rando pédestre)**